



PLAN MOBILITÉ





Déplacez-vous dans le bon sens.

**Guide de gestion de la mobilité pour entreprises et collectivités
publiques**

Département de l'Environnement
Service du développement territorial
Anouk Leippert Der Stepanian
Rue des Moulins 2
2800 Delémont
032 420 53 10

PLAN MOBILITÉ

Déplacez-vous dans le bon sens.

A PROPOS DE LA MOBILITÉ EN ENTREPRISE	2
QU'APPORTE UNE MEILLEURE GESTION DE LA MOBILITÉ DANS UNE ENTREPRISE / COLLECTIVITÉ PUBLIQUE?	2
COMMENT AMÉLIORER LA GESTION DE LA MOBILITÉ EN ENTREPRISE / COLLECTIVITÉ PUBLIQUE?	3
COMMENT RÉALISER UN PLAN DE MOBILITÉ GLOBAL?	3
 LES TRANSPORTS PUBLICS	4
LES OFFRES	4
MESURES INCITATIVES	5
EXEMPLES CONCRETS	5
 L'AUTO-PARTAGE	6
LES OFFRES	6
MESURES INCITATIVES	7
EXEMPLES CONCRETS	7
 LE COVOITURAGE	8
SYSTEMES D'APPLICATION	8
MESURES INCITATIVES	9
EXEMPLES CONCRETS	9
 LA MOBILITE DOUCE (CYCLES ET PIETONS)	10
APPLICATIONS POSSIBLES	10
EXEMPLES CONCRETS	11
LA GESTION DU STATIONNEMENT	12
PROPOSITIONS DE DEMARCHES	12
EXEMPLES CONCRETS	13

Langage épïcène: Les termes utilisés dans ce document pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

A propos de la mobilité en entreprise

La mobilité est un élément clé de l'économie et une mobilité qui fonctionne bien est une condition importante pour l'implantation et le développement réussis de toute entreprise ou collectivité publique.

Les déplacements pour le travail sont à l'origine des plus grandes distances et des plus longs temps de trajet chez les actifs en Suisse. Cependant, ils engendrent des effets secondaires indésirables, notamment des coûts directs et indirects importants, des émissions polluantes et du stress lié aux déplacements quotidiens. Il est donc primordial d'optimiser les trajets pendulaires et professionnels par des moyens simples, mais efficaces.

Qu'apporte une meilleure gestion de la mobilité dans une entreprise / collectivité publique?

- Une **ECONOMIE** sur les frais occasionnés par la mise à disposition et l'entretien de places de stationnement
- Une **ECONOMIE** sur les frais liés au maintien et à l'entretien de véhicules d'entreprise ou de son véhicule privé
- La **RESOLUTION** des problèmes de congestion et de parking sauvage sur le site et ses alentours
- Une **AMELIORATION** de l'image de l'entreprise par une politique responsable
- Une **AMELIORATION** de l'équité entre les collaborateurs en assurant une place de stationnement à ceux qui en ont le plus besoin
- Une **AMELIORATION** de la santé des collaborateurs grâce à l'introduction d'une activité physique quotidienne par l'usage de moyens de déplacement doux
- Une **FACILITE** de maintien et de recrutement des collaborateurs en rendant leurs déplacements plus faciles et meilleur marché
- Une **FACILITE** d'accès pour les visiteurs
- Un **GAIN** d'espace par la possibilité de réutiliser l'espace libéré par les places de parc pour l'agrandissement de l'entreprise
- Un **GAIN** de temps par la réutilisation du temps consacré aux déplacements pour la lecture des courriels ou la préparation d'une séance

Saviez-vous que:

> L'achat d'un abonnement pour l'ensemble du réseau des transports publics jurassiens et d'un demi-tarif CFF pour un an vaut seulement CHF 1'688.-.	> Combinée avec les transports publics, la pratique de l'auto-partage permet d'économiser entre CHF 3'500.- et CHF 4'900.- par an.
---	--

Faites le calcul, donnez un sens à vos déplacements!

Comment améliorer la gestion de la mobilité en entreprise / collectivité publique?

Il n'existe pas de formule type pour élaborer une gestion de la mobilité. Les mesures choisies doivent donc être orientées en fonction de la situation et des objectifs de l'entreprise.

Cinq champs d'actions sont proposés ici pour optimiser vos déplacements pendulaires et professionnels – l'utilisation des transports publics, le covoiturage, la souscription à une société d'auto-partage, la pratique de la mobilité douce (vélo et marche) et la gestion du stationnement. Pour chaque "plan B" sont décrits les avantages du transfert modal en question, les offres réelles pour la région, les mesures d'encouragement afin de faciliter la mise en place des nouveaux systèmes de déplacement et des exemples concrets d'entreprises régionales ayant mis en place une ou des mesure(s).

Certaines mesures sont applicables dès le prochain déplacement, d'autres représentent un investissement plus important, à chacun de choisir celles qui correspondent à son entreprise et à son mode de vie et rythme de travail. La démarche mise en place peut se limiter à une action unique ou bien être intégrée globalement:

- L'action unique vise un objectif défini – tel que la diminution des places de stationnement par exemple – et mène à un choix de mesures spécifiques. La mise en œuvre est rapide et les bénéfices immédiats.
- La démarche globale vise une gestion de la mobilité plus durable au sein de l'entreprise sans forcément avoir à résoudre immédiatement un problème spécifique. L'investissement est plus long, en contrepartie tous les potentiels sont exploités.

Comment réaliser un plan de mobilité global?

Certaines étapes sont indispensables pour intégrer un plan de mobilité au sein d'une entreprise:

1. Définir un groupe de pilotage du projet qui assurera la mise en place, le suivi, ainsi que la communication interne et externe
2. Etablir un diagnostic de la situation actuelle de la mobilité des collaborateurs, du coût de celle-ci et de l'accessibilité du site
3. Fixer des objectifs par étapes et un budget correspondant
4. Choisir une / des mesure(s) en fonction des objectifs à atteindre, du budget et du diagnostic
5. Mettre en œuvre le plan de mobilité accompagné d'une communication régulière auprès des collaborateurs
6. Evaluer les résultats obtenus, adapter les mesures et déterminer d'éventuelles étapes ultérieures

La conception et la mise en œuvre d'un plan de mobilité global implique un investissement en termes de ressources humaines et financières. Des bureaux d'études spécialisés proposent de réaliser ce type de services (cf. chapitre Adresses).



Les transports publics

Les transports publics permettent aujourd'hui aux entreprises de profiter de prix avantageux pour les pendulaires et les trajets professionnels, tant sur le réseau régional que national. L'encouragement à l'utilisation des transports publics réduit la nécessité d'investir dans l'achat et l'entretien de véhicules d'entreprise et de places de parc. Cette solution offre également un gain de temps important, les déplacements pouvant être consacrés par exemple à la lecture, la consultation des courriels ou à la préparation d'une séance. Lorsque l'entreprise est facilement accessible avec les transports publics, ce transfert modal est en général le plus simple à appliquer et celui qui obtient le meilleur succès auprès des employés.

Les offres

JobAbo

Pour les trajets sur le territoire de la communauté tarifaire jurassienne, Vagabond a développé un abonnement annuel vendu à un tarif préférentiel aux employés des entreprises participantes pour leur permettre d'emprunter avantageusement les transports publics jurassiens.

JobAbo fait l'objet d'un contrat entre l'entreprise et la communauté tarifaire Vagabond. A la conclusion du contrat, l'entreprise distribue un bon à ses employés recevant l'abonnement. Ces derniers peuvent alors se rendre dans un des points de vente Vagabond pour commander leur JobAbo.

Plus d'informations sur le site www.levagabond.ch

Portail BusinessTravel

Le portail des CFF BusinessTravel fonctionne comme un guichet de gare au sein de l'entreprise. Il permet l'achat et l'impression de billets en ligne ainsi que des réservations en ligne depuis le lieu de travail.

Plus d'informations sur le site www.cff.ch

Mesures incitatives

- Affichage des horaires des transports publics à l'entrée de l'entreprise
- Offre d'informations aux nouveaux employés concernant les horaires des transports publics et du programme de participation de l'entreprise aux abonnements de transports publics (par exemple sous forme d'un kit)
- Détermination des heures de séances, d'événements, etc. en fonction des horaires des transports publics
- Proposition d'horaires de travail flexibles permettant aux employés de les ajuster aux lignes de transports publics utilisés
- Offre d'abonnements demi-tarifs à prix réduits
- Remboursement des frais de déplacement encourageant les collaborateurs à utiliser les transports publics lors de déplacements professionnels et domicile-travail
- Indication des informations nécessaires aux visiteurs pour atteindre le site en transports publics, à pied ou à vélo (par exemple sur les invitations, les cartes de visite)
- Affichage sur le site internet de l'entreprise des informations nécessaires pour l'accessibilité du site par les transports publics, notamment en y intégrant les horaires ferroviaires

Exemples concrets

Le Conseil communal de Delémont participe à l'offre JobAbo de la communauté tarifaire Vagabond. Les collaborateurs bénéficient ainsi d'une remise de l'ordre de 25% sur l'achat d'un abonnement annuel Vagabond, la différence étant financée par la commune et la communauté tarifaire.

L'Hôpital du Jura subventionne les abonnements Vagabond, les cartes multicourses ainsi que les abonnements généraux CFF.

L'entreprise Creapole SA participe à l'achat d'abonnements demi-tarifs des CFF pour ses employés.



L'auto-partage

L'auto-partage offre aux entreprises la possibilité de remplacer leurs véhicules d'entreprise par des véhicules d'une coopérative d'auto-partage. L'entreprise bénéficie ainsi de l'avantage d'avoir à disposition des véhicules de toute catégorie sans avoir à gérer l'investissement, la maintenance, le carburant et autres frais engendrés par l'achat de véhicules, les seuls frais réels occasionnés par l'utilisation des véhicules étant facturés. La comparaison du prix entre l'auto-partage et la possession d'une voiture privée montre que l'économie, en fonction des trajets effectués, est comprise entre CHF 3'540.- et CHF 4'920.- par an. L'auto-partage se fait sur inscription à une coopérative et par un système de réservation collectif.

Les offres

Mobility Business CarSharing

Mobility CarSharing met à disposition quelques 2'700 véhicules de différents modèles en libre-service 24h/24, répartis sur 1'400 emplacements dans toute la Suisse, dont 9 déjà disponibles dans le Jura et le Jura bernois. Pour profiter des services Mobility, il suffit d'inscrire l'entreprise à Business CarSharing de Mobility Suisse et de choisir parmi les quatre offres proposées (Basic, Plus, Master et Exclusive). L'entreprise reçoit à l'inscription des cartes Mobility (personnelles et/ou transmissibles) constituant la clé d'accès électronique à l'ensemble des véhicules Mobility.

Plus d'informations sur le site www.mobility.ch

Click & Drive

Une offre combinée de Mobility et des CFF permet de louer des voitures Click&Drive dans quelques 350 gares suisses, et ce même pour quelques heures, en payant avec une carte de crédit. La réservation de la voiture se fait par téléphone auprès de Mobility ou sur le site internet des CFF. L'offre Click&Drive existe également pour une période d'essai.

Plus d'informations sur le site www.cff.ch

Mesures incitatives

- Présentation aux collaborateurs du fonctionnement de Mobility (cours sur la réservation et l'utilisation, mise à disposition d'un mode d'emploi, etc.)
- Adaptation du règlement de l'entreprise sur les frais de déplacements pour rendre prioritaire l'utilisation des véhicules en auto-partage lors de déplacements professionnels en voiture
- Mise à disposition de places de stationnement réservées aux véhicules d'auto-partage sur le site de l'entreprise
- Proposition de l'offre Mobility à prix réduit aux collaborateurs pour une utilisation privée le soir et le weekend

Exemples concrets

L'administration delémontaine possède depuis février 2010 un véhicule Mobility, stationné sur un emplacement réservé à cet effet durant les heures de bureau, à proximité du bâtiment communal de la Route de Bâle 1. Par son inscription à Mobility, les employés communaux ont également à disposition l'ensemble des véhicules Mobility.

Creapole SA a souscrit deux abonnements Mobility transmissibles pour ses collaborateurs.

La Municipalité de Porrentruy a également souscrit à la coopérative Mobility, en achetant deux cartes transmissibles et en mettant à disposition une voiture réservée de 8h à 17h pour les besoins de l'administration.



Le covoiturage

Le covoiturage consiste à partager son véhicule à tour de rôle – conduire ou se faire conduire - avec d'autres usagers de la route pour effectuer un trajet ou une partie du trajet en commun. Plus les usagers sont nombreux, plus les économies en matière d'essence et de stationnement sont grandes. Le covoiturage est une pratique flexible et conviviale, qui peut être mis en place pendant une durée déterminée ou non et s'interrompre ponctuellement. La souplesse est d'usage: à chacun de voir les jours et les horaires souhaités.

Systèmes d'application

Système de covoiturage manuel

Dans les petites entreprises, la mise en relation des collaborateurs peut être faite oralement ou manuellement. Les personnes intéressées indiquent leur profil de mobilité (jours de travail, heures de départ et d'arrivée, trajet, volonté de conduire, etc.) sur un tableau d'affichage qui centralise ainsi les offres conducteurs/passagers. Cet outil permet aux collaborateurs de prendre contact avec les personnes dont le profil correspond.

Pour les entreprises à faible effectif, il est intéressant de mettre en place un système de covoiturage commun avec les entreprises proches, afin d'avoir plus de chances de former des équipes de covoiturage.

Système de covoiturage électronique collectif

Pour les grandes entreprises ou les groupes d'entreprises, il est recommandé de faire la mise en relation des covoitureurs avec des moyens électroniques.

Covoiturage-arcjurassien.com est un dispositif de mise en relation pour le covoiturage mis à disposition des entreprises de l'Arc jurassien et de leurs collaborateurs.

Ce dispositif se compose de plusieurs volets dont :

- Une plateforme téléphonique pour répondre aux questions et assurer la mise en relation des covoitureurs
- Un plan de communication avec divers supports possibles à choix pour l'entreprise
- La mise en place de parkings relais avec des places réservées aux covoitureurs
- Un site internet d'explications et de mise en relation pour le covoiturage.
- Pour les entreprises désirant un service individuel, il est également possible de mettre en place une interface personnalisée.

Vous trouverez plus d'informations sur le site www.covoiturage-arcjurassien.com .

Mesures incitatives

- Information aux collaborateurs sur le service mis à disposition (à travers par exemple une campagne d'affichage, la distribution de brochures ou l'organisation de séances d'information)
- Aménagement de places de stationnement à des emplacements favorables attribués aux covoitureurs (par exemple près de l'entrée du bâtiment)
- Offre de primes aux nouveaux conducteurs (bons de réduction pour l'essence, porte-clés, cartes routières, etc.)
- Offre d'une solution de retour au domicile lors d'imprévus (par exemple par des bons de transports publics ou de taxis)
- Organisation de rencontres entre covoitureurs, afin de favoriser les contacts informels, propices à la formation d'équipes
- Organisation de trajets en groupe lors de séminaires ou de réunions à l'extérieur
- Mise en place d'une "Charte du covoiturage", qui permet d'éviter les conflits d'usage

Un exemple de charte, susceptible d'être adapté à chaque entreprise, est à disposition sur <http://www.jura.ch/DEN/SDT/Mobilite-et-transports/Plan-de-mobilite-pour-les-entreprises/Covoiturage/Les-deplacements-par-le-covoiturage.html>.

Exemples concrets

Creapole SA organise des trajets en commun lors de ses conseils d'administration et lorsque la voiture individuelle est nécessaire pour des trajets professionnels.

30 entreprises jurassiennes se sont déjà engagées dans le programme de covoiturage sur l'Arc jurassien (www.covoiturage-arcjurassien.com)



La mobilité douce (cycles et piétons)

Les modes de déplacement dits "doux" sont particulièrement adaptés aux entreprises implantées dans les petites villes jurassiennes où la plupart des trajets professionnels sont courts, ainsi qu'aux pendulaires habitants à moins de vingt minutes de marche ou de vélo. Ces modes de déplacement sont effectivement les moyens de transport les plus rapides sur les trajets de moins de 5 km. Combinés à d'autres "plans B" (transports publics, covoiturage, auto-partage), ils sont également performants pour des distances plus longues. Par ailleurs, ils favorisent le maintien d'une bonne santé par l'introduction d'un exercice physique quotidien. En encourageant la mobilité douce pour les déplacements professionnels et pendulaires, l'entreprise gagne en places de parc nécessaires, ainsi qu'en frais liés aux déplacements motorisés.

Applications possibles

Mesures sur les infrastructures

Pour promouvoir les déplacements à pied ou à vélo, il est important que l'entreprise dispose d'une infrastructure idéale assurant l'efficacité et la sécurité de ces modes de transport:

- Mise à disposition de places de stationnement abritées, éclairées et sûres près des entrées pour les cycles
- Mise à disposition de casiers, de vestiaires et de douches, voire d'un petit atelier de réparation s'il n'y en a pas aux abords de l'entreprise
- Création ou rénovation des chemins piétonniers et cyclables vers le site de l'entreprise (ces derniers doivent être courts, directs et sûrs et toute infrastructure manquante doit être palliée ou notifiée à la commune)
- Réaliser une signalétique des pistes cyclables à l'entrée/sortie du site

Mesures incitatives

- Acquisition de vélos d'entreprise et de vélos électriques
- Promotion des vélos pliables
- Proposition de réductions sur le prix d'achat des vélos et sur les services d'entretien
- Offre d'alternatives pour les retours d'urgence, le transport de matériel et les jours de pluie (prise en charge des frais de transports par exemple)
- Récompenses à travers des concours, notamment bike-to-work, mis en place par ProVelo
- Distribution ou vente à prix préférentiels de casques, imperméables, vignettes à vélo lors d'une journée du vélo dans l'entreprise
- Organisation de sorties d'entreprise à vélo
- Mise à disposition de plans des pistes cyclables d'accès au site

Les offres

Vélostation de Delémont

La vélostation en gare de Delémont peut accueillir 110 vélos. Gérée par Caritas, cette infrastructure permet de garer son vélo dans un endroit sécurisé à l'abri des intempéries. Différents services annexes sont proposés.

Informations et tarifs : www.caritas-jura.ch/velo-station

Inscription : www.velocity.ch

Exemples concrets

Pour son site à Delémont, Creapole SA a investi dans l'achat de deux vélos standards, personnalisés avec leur logo, utilisés lors de déplacements de courte distance et servant de vecteurs de sensibilisation.

Pour les déplacements professionnels en ville, la Municipalité de Delémont met à disposition de ses employés une flotte de deux roues électriques composée de 3 scooters électriques et 4 vélos à assistance électrique.

La Municipalité de Porrentruy a aménagé des arceaux à vélo couverts au pied des immeubles administratifs et a investi dans l'achat d'un vélo électrique pour les déplacements en zone urbaine.

La gestion du stationnement

Dans 90% des cas, si une place de stationnement est mise à disposition, l'employé viendra en voiture individuelle même si d'autres moyens de déplacement sont possibles. Quelles que soient les mesures choisies pour promouvoir une meilleure gestion de la mobilité, le coût et la disponibilité d'un parking sur le lieu de travail jouent par conséquent un rôle déterminant dans le choix du mode de transport pour se rendre sur son lieu de travail.

Propositions de démarches

Des incitations positives et négatives – réductions ou taxes – influencent le choix du moyen de transport. Il est important de définir les règles d'attribution des places de stationnement ainsi que les redevances d'utilisation des emplacements pour renforcer la mise en place d'une mobilité optimisée:

- Définition de l'attribution des places de stationnement propres à l'entreprise par des critères équitables (accessibilité du domicile par d'autres modes de transport, charges familiales, état de santé, ou autre) et/ou des tarifs d'utilisation
- Aménagement d'un nombre limité de places de stationnement en cas de nouvelle implantation ou d'extension de l'entreprise. Cela limite les coûts et permet de consacrer le maximum de surfaces à l'outil de production
- Réutilisation des places de stationnement en dehors des horaires d'ouverture de l'entreprise par un tiers après avoir établi une convention
- Détermination d'une prestation de valeur équivalente à la mise à disposition d'une place de stationnement gratuite pour les collaborateurs qui ne viennent pas en voiture, tels que le financement d'un JobAbo, un soutien financier pour l'entretien du vélo ou un forfait mobilité

De telles prestations peuvent être financées par les recettes issues de la nouvelle gestion de stationnement, afin de neutraliser les coûts.

Toutefois, l'organisation détaillée de la gestion de stationnement et de l'octroi des indemnités de transport doit être définie individuellement pour chaque entreprise, selon ses caractéristiques de fonctionnement et de localisation et selon ses propres besoins.

Outils

FairPark, smart mobility manager

FairPark est un programme gérant l'attribution des places de stationnement selon des critères établis par l'entreprise. Il permet également d'optimiser l'occupation du parking en redistribuant les places non utilisées pour cause de vacances ou de maladie par exemple. Enfin, il permet de gérer d'autres prestations de mobilité proposés par l'entreprise à ses collaborateurs-trices.

Plus d'informations : www.fairpark.ch

Exemples concrets

Les places de parc à proximité des bâtiments communaux de la ville de Delémont sont réservées aux véhicules de service et aux visiteurs. Le personnel communal ne dispose plus de places de parc, à l'exception de cas particuliers.

La Municipalité de Porrentruy a supprimé les places de stationnement attribuées aux employés communaux, ainsi que les indemnités annuelles pour l'utilisation des véhicules privés et la rémunération des déplacements professionnels "au kilomètre".

L'Hôpital du Jura a rendu la totalité de son parking payant sur son site à Delémont. Afin de respecter une égalité de traitement (taux d'activité plein et partiel), un tarif à l'heure a été instauré (1CHF/h. pour les visiteurs, 0.20CHF/h. pour les employés ou 100CHF/mois pour les places nominales réservées). Le parking reste accessible à tous les employés, quel que soit leur lieu de domicile. De plus, une délimitation claire, au travers d'une barrière amovible, a été introduite entre la partie du parking réservée aux visiteurs et patients et celle réservée aux employés.

Adresses de bureaux spécialisés

Bfm - Büro für Mobilität AG
(antenne romande)
Hirschengraben 2
3011 Berne
Tél. 031 311 93 63
mail@bfmag.ch
www.bfmag.ch

Citec Ingénieurs Conseils SA
15, rue des Moulins
2800 Delémont
Tél. 032 854 20 79
www.citec.ch

Mobilidée sàrl
Avenue du Mail 1
1205 Genève
Tél. 022 321 23 77
info@mobilidee.ch
www.mobilidee.ch/fr/index.html

Transitec Ingénieurs-Conseils SA
Avenue des Boveresses 17
1010 Lausanne
Tél. 021 652 55 55
Fax. 021 652 32 22
lausanne@transitec.net
www.transitec.net

CSD INGENIEURS SA
Rue de la Jeunesse 1
Case postale
2800 Delémont 1
Tél. 032 465 50 30
delemont@csd.ch
www.csd.ch